

# Pour adhérer



## Les différentes étapes de la démarche

- 1.** Le ou la candidat·e fait parvenir au président de l'association une lettre de demande d'adhésion indiquant son itinéraire et ses motivations à rejoindre l'association. Une lettre de parrainage par un membre de l'association accompagnera cette demande. Les deux documents sont adressés par courriel à l'adresse du président [patrick.rywalski@hefp.swiss](mailto:patrick.rywalski@hefp.swiss)
- 2.** Le président accueille la réception de la demande.
- 3.** Lors de sa prochaine réunion, le bureau examine la candidature et transmet sa décision au CA.
- 4.** Le président informe le ou la candidat·e de la décision prise par le bureau et des modalités de paiement de la cotisation : 54 euros pour les salariés, 25 euros pour les étudiants, les sa-lariés précaires et les chômeurs.
- 5.** L'adhésion est effective dès le paiement de la cotisation.
- 6.** Le nouveau membre est présenté par le bureau lors de la réunion annuelle de l'Assemblée Générale.